

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

22-17 - PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 AVRIL 2022

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Le Comité Syndical,

Sous la présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nomme en tant que Secrétaire de séance, Monsieur Olivier ANTY

Approbation du Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 8 mars 2022

Monsieur Touboul indique qu'il avait noté quelques erreurs qui ont été corrigées avant la présentation aux membres du Comité. Aucune question n'étant posée,

le Procès-verbal de la séance du 8 mars 2022 est approuvé à l'unanimité,

Monsieur Touboul passe au point suivant

Compte de Gestion 2021

Monsieur Touboul précise que le compte de gestion a été vérifié par le Payeur Départemental, et que les comptes sont conformes au Compte Administratif au centime près.

Les comptes de gestion du Budget 2021 font apparaître des résultats excédentaires

- En section de fonctionnement : + 365 023,05 €
- En section d'Investissement + 511 686,38 €

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	559 791,47 €	146 181,84 €
Recettes	775 446,37 €	390 200,50 €
Excédent année antérieure	149 368,15 €	267 667,72 €
TOTAL	365 023,05 €	511 686,38 €

Ces chiffres sont identiques à ceux présentés au cours du Comité syndical du 8 mars portant sur le débat d'orientation budgétaire.

Le montant des excédents est lié, en fonctionnement, à une bonne gestion des dépenses, c'est-à-dire que le Syndicat n'exagère pas son train de vie.

En investissement, la somme restante est la conséquence d'un grand nombre de retards dans les projets de travaux depuis plusieurs années, et plus précisément du fait des crises sanitaires de 2020 et 2021. Il faut absolument essayer de les rattraper et il y aura des reports importants sur le budget 2022.

Monsieur Touboul demande s'il y a des questions ou des remarques avant de passer au vote.

Aucune question mais Monsieur Bouchez fait remarquer que le Comité Syndical ne doit pas voter le compte de gestion car il ne peut pas juger du travail du Payeur Départemental. Le Comité Syndical doit « donner acte ».

Monsieur Touboul relève que l'erreur doit lui être attribuée car les documents écrits font bien état de la bonne formule. Il précise que c'est pour lui sa première présentation de budget et qu'il sera plus vigilant une prochaine fois dans sa formulation.

Aucune autre question n'étant posée, le compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2021

Monsieur Touboul indique que les chiffres sont cohérents avec ceux du Compte de Gestion vu au point précédent. Il précise que la note est, cette année, plus détaillée qu'auparavant puisqu'elle présente les comptes carte par carte et chapitre par chapitre.

Il précise que la réalisation de ce budget calculé par cartes est une nouveauté qui représente une grosse charge de travail. Cette formule permet de rentrer dans le détail des chiffres des contributions affectées aux EPCI, comparées aux dépenses. Cela permettra aux membres du Comité d'apporter des explications claires auprès des instances dans lesquelles ils siègent.

Il rappelle que les montants indiqués étaient inscrits au Budget Primitif et précise que les dépenses de fonctionnement n'ont représenté que 70% du budget initial.

Cela est dû en partie aux charges de personnel qui sont en baisse du fait du départ d'un agent, non remplacé pour l'heure.

Il en est de même pour les charges à caractère général, le Syndicat n'a pas dépensé la totalité de ce qui était inscrit en 2021.

Il précise que les charges à caractère général et les charges de personnel ne sont pas équivalentes d'une carte à l'autre. Elles ne sont pas réparties à 25% par carte, mais elles tiennent compte des différents projets, de la quotité du temps de travail des différents agents qui sont affectés à certains projets.

Sur les recettes de fonctionnement, le Syndicat a perçu tout ce qui était prévu, donc la section est excédentaire à hauteur de 365 023,06 € report de l'excédent 2021 compris.

Ce montant va être affecté sur les chapitres de l'investissement et du fonctionnement.

A) Section de Fonctionnement

Les recettes 2021 s'élèvent à 924 814,52 € et les dépenses à 559 791,47 €.

Le solde 2021 est donc excédentaire de 365 023,06 €.

La situation par carte de compétence est la suivante :

- CARTE 1 : + 155 781,51 €
- CARTE 2 : + 46 369,09 €
- CARTE 3 : + 85 398,43 €
- CARTE 4 : + 77 474,02 €

Pour plus de précision, les montants sont présentés dans les tableaux.

FONCTIONNEMENT	CARTE 1				CARTE 2				CARTE 3				CARTE 4				TOTAL	
	Rappel Proposition 2021	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	TOTAL réalisé	TOTAL
Détail par chapitre budgétaire																		
011 - Charges à caractère général	459 651,00 €	178 912,75 €	181 987,74 €	101,72%	52 412,75 €	23 175,81 €	44,22%	136 912,75 €	138 339,19 €	101,04%	91 412,75 €	19 213,32 €	21,02%	362 716,06 €	78,91%			
012 - Charges de personnel et dépenses assimilées	296 845,00 €	159 445,55 €	113 197,46 €	70,99%	38 302,53 €	20 612,28 €	53,81%	64 125,44 €	40 833,67 €	63,68%	34 971,48 €	22 247,46 €	63,60%	196 885,87 €	66,33%			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €	47,50 €	46,81 €	98,55%	47,50 €	46,81 €	98,55%	47,50 €	46,81 €	98,55%	47,50 €	46,81 €	98,55%	187,24 €	98,55%			
022 - Dépenses imprévues	24 950,00 €	14 950,00 €	- €	0,00%	2 000,00 €	- €	0,00%	4 000,00 €	- €	0,00%	4 000,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%			
065 - Autre charges de Gestion	20,00 €	5,00 €	2,30 €	46,00%	5,00 €	- €	0,00%	5,00 €	- €	0,00%	5,00 €	- €	0,00%	2,30 €	11,50%			
023 - Virement section d'investissement (contributions)	72 783,44 €	13 082,41 €	- €		17 797,50 €	- €		32 411,99 €	- €		9 491,54 €	- €		- €				
TOTAL DEPENSES	854 439,44 €	366 443,21 €	295 234,31 €	80,6%	110 565,28 €	43 834,90 €	39,6%	237 502,68 €	179 219,67 €	75,5%	139 928,27 €	41 502,59 €	29,7%	559 791,47 €	65,52%			

RECETTES FONCTIONNEMENT	CARTE 1				CARTE 2				CARTE 3				CARTE 4				TOTAL	
	Rappel Proposition 2021	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	prévisionnel 2021	Réalisé	% Réalisé	TOTAL réalisé	TOTAL
Détail par chapitre budgétaire																		
002 - Excédents année antérieure	149 368,15 €	29 851,21 €	29 851,21 €	100%	10 947,47 €	10 947,47 €	100%	86 580,5 €	86 580,5 €	100%	21 988,97 €	21 988,97 €	100%	149 368,15 €	100%			
013 - Atténuations de charges	4 002,00 €	2 667,00 €	0,00 €		334,00 €	667,0 €												
74 - Dotations, subventions et participations	704 069,29 €	333 925,02 €	420 066,32 €	126%	99 283,80 €	79 031 €	80%	150 255,18 €	177 679,90 €	118%	120 605,29 €	96 869,78 €	80%	773 647,40 €	110%			
75 - Autre produit de gestion courante (PAS)	- €	- €	0,74 €		- €	- €		- €	- €		- €	- €		0,74 €				
70 - Produit des services, des ventes	- €	- €	987,03 €		- €	117,86 €		- €	250,44 €		- €	117,86 €		1 473,19 €				
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	110,52 €			107,26 €			107,26 €					325,04 €				
012 - Remboursement charge personnel																		
TOTAL RECETTES	857 439,44 €	366 443,23 €	451 015,82 €	123%	110 565,27 €	90 204 €	82%	237 502,68 €	264 618,10 €	111%	142 928,26 €	118 976,61 €	83%	924 814,52 €	108%			
Résultat fonctionnement 2021		carte 1	155 781,51 €		carte 2	46 369,09 €		carte 3	85 398,43 €		carte 4	77 474,02 €		365 023,05 €				

Monsieur Touboul félicite le gros travail qui a été fait dans la présentation des chiffres, mais regrette que le compte administratif ne soit pas satisfaisant dans les comptes de dépenses.

Il précise que les chiffres sont détaillés dans les tableaux présentés dans le rapport concernant notamment l'étude de planification dont le marché a été relancé, car un seul candidat avait répondu en 2021.

Quant aux travaux de confortement des berges à l'Isle Adam, ils ont été stoppés en application de l'arrêté préfectoral qui oblige à respecter les périodes de nidification, la pollinisation des fleurs et la reproduction des poissons.

A) Section d'Investissement

Les recettes s'élèvent à 657 868,22 € et les dépenses à 146 181,84 €.

Le solde 2021 est donc excédentaire de 511 686,38 €.

A cela s'ajoutent des restes à réaliser de 80 243,81 € sur la carte 1 uniquement soit, en cumulé, des dépenses s'élevant à 226 425,65 €.

Le résultat 2021 est donc de 431 442,57 € pour la section d'investissement.

La situation par carte de compétence contraste les résultats :

- CARTE 1 : + 454 144,86 € (dont 80 243,81 € de restes à réaliser)
- CARTE 2 : + 18 046,81 €
- CARTE 3 : - 56 646,29 €
- CARTE 4 : + 15 897,19 €

Toutes les cartes sont excédentaires hormis la carte 3.

En section d'investissement, les dépenses sont très faibles, environ 14% seulement, un peu plus si l'on tient compte des restes à réaliser, ce qui portera le taux à 20%.

Ce n'est pas satisfaisant, mais c'est révélateur de projets qui ont pris du retard dont certains, depuis la présentation du DOB, sont désormais achevés.

INVESTISSEMENT	CARTE 1				CARTE 2				CARTE 3				CARTE 4				TOTAL	
	Rappel Proposition 2021	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalisation	TOTAL réalisé	Tx de réalisation
DÉPENSES INVESTISSEMENT	420 104,00 €	188 104,00 €	10 080,00 €	5%	90 000 €	- €	0%	75 000 €	- €	0,0%	67 000,00 €	- €	0%	10 080,00 €	0%	0%	10 080,00 €	0%
Récapitulatif par chapitre	4 000,00 €	1 465,00 €	0,00 €	0%	845 €	- €	0%	845 €	- €	0,0%	845 €	- €	0%	- €	0%	0%	- €	0%
23 - Immobilisations en cours	675 061,74 €	565 061,74 €	2 820,00 €	0,5%	0 €	- €	0%	70 000 €	133 281,84 €	190,4%	40 000 €	- €	0%	136 101,84 €	0%	24%	136 101,84 €	24%
020 - Dépenses imprévues	50 000,00 €	28 000,00 €	- €	0%	5 000 €	- €	0%	12 000 €	- €	0,0%	5 000 €	- €	0%	- €	0%	0%	- €	0%
SOUS-TOTAL DEPENSES	1 149 165,74 €	782 630,74 €	12 900,0 €	1,65%	95 845 €	- €	0,00%	157 845 €	133 281,84 €	84,4%	112 845 €	- €	0,00%	146 181,84 €	0,00%	12,72%	146 181,84 €	12,72%
23-restes à réaliser	28 104,00 €	28 104,00 €	80 243,81 €	286%	0 €	- €	0%	- €	0,00 €	0,0%	- €	0,00 €	0%	80 243,81 €	0%		80 243,81 €	
TOTAL DEPENSES	1 177 269,74 €	810 734,74 €	93 143,81 €	11%	95 845,00 €	0,00 €	0,00 €	157 845,00 €	133 281,84 €	84%	112 845,00 €	0,00 €	0%	226 425,65 €	0%	19%	226 425,65 €	19%

RECETTES INVESTISSEMENT	CARTE 1				CARTE 2				CARTE 3				CARTE 4				TOTAL	
	Rappel Proposition 2021	prévisionnel 1020	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalisation	TOTAL réalisé	Tx de réalisation
001-report année antérieur	267 667,72 €	242 252,05 €	242 252,05 €	100%	8 000 €	8 000 €	100%	26 703,62 €	26 703,62 €	100%	-9 287,95 €	-9 287,95 €	0%	267 667,72 €	0%	100%	267 667,72 €	100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	366 628,58 €	280 352,78 €	289 844,31 €	103%	10 000,00 €	10 000 €	100%	38 681,89 €	49 885,12 €	129%	37 593,91 €	24 963 €	66%	374 692,26 €	66%	102%	374 692,26 €	102%
021 - virement à la section d'investissement	72 783,44 €	13 082,41 €	0,00 €	0%	17 797,50 €	- €	0%	32 411,99 €	- €	0%	9 491,54 €	- €	0%	- €	0%	0%	- €	0%
13 - Subventions d'investissement reçues	441 896,00 €	246 896,00 €	15 145,50 €	6%	60 000,00 €	- €	0%	60 000,00 €	- €	0%	75 000 €	175,5 €	0%	15 321,00 €	0%	3%	15 321,00 €	3%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	0%	- €	- €	0%	- €	- €	0%	- €	- €	0%	- €	0%	0%	- €	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €	47,50 €	46,81 €	99%	47,50 €	46,81 €	99%	47,50 €	46,81 €	99%	47,5 €	46,81 €	99%	187,24 €	99%	99%	187,24 €	99%
TOTAL RECETTES	1 149 165,74 €	782 630,74 €	547 288,67 €	69,93%	95 845 €	18 046,81 €	18,83%	157 845 €	76 635,55 €	48,55%	112 845 €	15 897,19 €	14,09%	657 868,22 €	57,25%	57,25%	657 868,22 €	57,25%
Résultat investissement 2021 sans RAR	carte 1	carte 1	534 388,67 €		carte 2	18 046,81 €		carte 3	- 56 646,29 €		carte 4	15 897,19 €		511 686,38 €			511 686,38 €	
Résultat investissement 2021 cumulé avec RAR	carte 1	carte 1	454 144,86 €		carte 2	18 046,81 €		carte 3	- 56 646,29 €		carte 4	15 897,19 €		431 442,57 €			431 442,57 €	
Bilan global 2021	carte 1	carte 1	609 926,37 €		carte 2	64 416 €		carte 3	28 752,14 €		carte 4	93 371,21 €		796 465,62 €			796 465,62 €	

Concernant les recettes, certaines sont récurrentes. La recette de FCTVA est plus importante que prévue, et c'est une bonne nouvelle. C'est lié au rattrapage du fonds de compensation des années 2018 et 2019.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	559 791,47	G	775 446,37
	Section d'investissement	B	146 181,84	H	390 200,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	149 368,15
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	267 667,72
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	705 973,31	= G+H+I+J	1 582 682,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	80 243,81	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	80 243,81	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	559 791,47	= G+I+K	924 814,52
	Section d'investissement	= B+D+F	226 425,65	= H+J+L	657 868,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	786 217,12	= G+H+I+J+K+L	1 582 682,74

La section d'investissement est donc excédentaire de 431 442,57€ en comptant les restes à réaliser qui sont liés aux éléments suivants :

- A Neuville, en amont et en aval du pont, bien que ce soient 2 projets différents, des discussions sont en cours avec la commune et la CACP et l'Architecte des bâtiments de France qui n'a répondu que très tardivement et qui oblige à revoir le projet. Donc tout cela prend du retard.
- A saint Ouen l'Aumône et à Neuville, les travaux de confortement des berges, suite aux crues, ont été interrompus à cause de nouvelles montées du niveau de l'Oise.

Monsieur Touboul ayant terminé de présenter le compte administratif, annonce qu'il se doit de quitter la séance, car la tradition républicaine veut que le Président s'absente pendant le vote. Il laisse la présidence à Monsieur Jean Marie Bontemps.

Monsieur Bontemps, la présentation ayant été faite et aucune question n'ayant été posée, propose d'approuver le compte administratif.

Aucune question n'étant posée, le compte administratif est approuvé à l'unanimité

De retour à la table, Monsieur Touboul remercie les membres du comité pour la confiance qui lui a été accordée concernant la présentation du compte administratif.

Monsieur Touboul passe au point suivant

Affectation des résultats

Monsieur Touboul présente le constat des différentes sections en fonctionnement et en investissement.

Quand, en investissement les résultats sont négatifs car il a fallu aller au-delà de ce qui était prévu en dépenses, il est nécessaire de compenser ce déficit par un virement de la section de fonctionnement et cela donne ensuite les compensations des sections d'investissement et les mises en réserve de l'excédent sur la section de fonctionnement.

Sur les sections de fonctionnement des différentes cartes, le détail est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Fonctionnement		Investissement		proposition de virement à la section d'investissement	proposition d'affectation d'excédent en fonctionnement
	Résultat fonctionnement 2021	Résultat de la section de fonctionnement réel 2021 <i>(si virement du prévisionnel à la section d'investissement)</i>	Résultat Investissement 2021	contribution prévisionnelle 2021 à l'investissement		
carte 1	155 781,51 €	142 699,10 €	454 144,86 €	13 082,41 €	0,00 €	155 781,51 €
carte 2	46 369,09 €	28 571,59 €	18 046,81 €	17 797,50 €	0,00 €	46 369,09 €
carte 3	85 398,43 €	52 986,44 €	-56 646,29 €	32 411,99 €	57 000,00 €	28 398,43 €
carte 4	77 474,02 €	67 982,48 €	15 897,19 €	9 491,54 €	9 491,54 €	67 982,48 €
sous total	365 023,05 €	292 239,61 €	431 442,57 €	72 783,44 €	66 491,54 €	298 531,51 €

Le virement de 365 023.05 € est attribué à la section d'investissement pour compenser la surconsommation des crédits sur la carte 3 notamment, puisqu'il y avait une dépense plus importante du fait de l'entretien des cheminements et des espaces verts, ceci afin de respecter le souhait des communes. Par ailleurs des marchés ont été relancés en fin d'année dernière.

Cela a été compensé avec un résultat de la section de fonctionnement qui est excédentaire, et le reste est basculé sur le fonctionnement à titre de réserve pour le budget 2022.

Monsieur Touboul en profite pour remercier Monsieur le Maire de Mours qui a prodigué ses bons conseils.

Aucune question n'étant posée, l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité et

Monsieur Touboul passe au point suivant.

22-11 : Budget Primitif 2022

Pour comparer avec les chiffres du Débat d'Orientation Budgétaire, le budget est beaucoup plus complet et plus détaillé. Les montants restent très similaires à ce que l'on a l'habitude de connaître, c'est-à-dire, toutes sections confondues, un total d'un peu plus de 2 millions d'euros.

Bien que le Syndicat soit petit, la proportion des dépenses est d'environ 55% en investissement contre 45% pour le fonctionnement.

Cette proportion est importante à garder car elle démontre le dynamisme du Syndicat, sa capacité à sortir des projets utiles pour le territoire et qu'il ne tourne pas en vase clos pour ne servir que son propre fonctionnement. Les contributions que versent les différents membres servent à des travaux, à des réalisations concrètes et pas uniquement pour du fonctionnement.

Monsieur Touboul indique que ce sont des décisions auxquelles il est très attentif et que cette proportion se retrouve dans le budget 2022.

Il a été tenu compte d'un certain nombre d'évolutions. Tout d'abord, le coût des matières premières, que toutes les communes ou intercos subissent et qui impactent bien sûr le Syndicat.

Les chiffres sont détaillés dans le tableau, par cartes. Bien qu'il y ait des évolutions, ils restent globalement assez similaires à ceux des années précédentes.

	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Total
Fonctionnement	462 317,60 €	108 681,77 €	282 423,05 €	157 745,97 €	1 011 168,39 €
Investissement	660 398,31 €	99 530,00 €	173 705,16 €	170 345,00 €	1 103 978,47 €
Total	1 122 715,91 €	208 211,77 €	456 128,21 €	328 090,97 €	2 115 146,86 €

Sur la carte 1, des dépenses supplémentaires de l'ordre de 100 000€ correspondent à la quinzième année d'entretien de la ripisylve prévue sur la commune d'Auvers sur Oise qui est plus coûteuse que les années précédentes puisqu'elle va se faire essentiellement par voie fluviale. Essentiellement, car au départ c'était uniquement par voie fluviale mais en allant sur le terrain, il a été constaté que certains travaux pourront être réalisés par voie terrestre, donc à moindre coût, ce qui est une bonne nouvelle car cela signifie que la somme pourra être affectée sur une autre dépense.

Les secteurs de renouée du Japon qui est une plante invasive contre laquelle le syndicat se bat, doivent être actualisés d'une année sur l'autre. D'autant qu'il est tenu compte des souhaits des communes qui réclament des fauches supplémentaires.

Sur la carte 3, 65 000€ de plus, pour l'entretien des cheminements, fauche, tonte, élagage, ramassage des feuilles etc. ... L'année dernière, des questionnaires ont été envoyés à toutes les communes pour connaître un peu leurs souhaits en matière de prestations. Les remarques et demandes des membres permettent de renforcer l'action du syndicat.

Monsieur Touboul indique qu'il aurait préféré que ces dépenses soient en section d'investissement, mais les interventions sont bien du fonctionnement et ces dépenses correspondent à des travaux et des passages supplémentaires qui se retrouvent sur le terrain, c'est bien là l'essentiel. Voilà pour les modifications substantielles dans le budget en fonctionnement, mais les chiffres restent très similaires à ce que l'on connaissait.

En rentrant plus dans le détail des différents chapitres, il est important de souligner que les dépenses de personnel ne varient quasiment pas, elles étaient à 296 000€, l'année dernière, elles sont à 299 000€ pour 2022 alors qu'il y a eu des absences dans l'effectif en fin d'année dernière, et en début de cette année.

Le Syndicat arrive à maintenir très largement ses dépenses de personnel.

Pour les dépenses d'investissement, il y a une évolution notable sur la carte 4 qui correspond à des projets qui ont déjà été évoqués. Ils sont concentrés sur l'ENS de Bernes sur Oise avec l'actualisation du plan de gestion et l'élaboration d'un nouveau. Il s'agit du projet pour la maîtrise d'œuvre de la renaturation de la peupleraie. Les enveloppes globales restent cependant d'un montant quasi similaire à celles des années passées.

Monsieur TOUBOUL annonce que la présentation du Budget Primitif est terminée et qu'il va nous servir de fil rouge pour les dépenses de 2022.

Monsieur TOUBOUL souhaite cependant ajouter des informations relatives à l'étude de planification qui est le gros dossier de cette année. Celle-ci a débuté avec les prospections de terrain, sur les rus. L'ensemble des maires concernés a été informé des dates de prospections des rus et des berges sur leur territoire. Si les élus le souhaitent, ils peuvent y participer mais le rythme est assez soutenu car il s'agit d'un très grand linéaire et

il est variable en fonction de la météo, surtout ces derniers jours avec les fortes pluies. Les dates de prospection sont donc soumises à la météo.

Les agents du bureau d'étude qui font ces prospections sont munis d'une lettre d'accréditation validée par le SMBO car ils passent parfois sur des parcelles privées qui ne sont pas toujours clôturées, et les propriétaires peuvent être surpris de voir arriver sur leurs terrains des personnes qui viennent prendre des mesures. Mais ils sont en droit de refuser l'accès à leur propriété privée, ce qui est dommage pour l'étude mais on ne peut pas obliger un propriétaire à laisser l'accès à son domaine.

Monsieur TOUBOUL laisse au comité le temps de consulter les chiffres dans les tableaux et de poser des questions.

Chapitre	Article	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	CARTE DE COMPETENCE				Proposition 2022	
			CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4		
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)			282 040,25 €	55 440,25 €	214 440,25 €	113 540,25 €	665 461,00 €	
011	605	achat matériel / équipement et travaux	4 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €	
011	60628	autres fourniture non stockées	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	60,00 €	
011	60632	fournitures de petit équipement	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	1 000,00 €	
011	60636	vêtement de travail	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	1 600,00 €	
011	6068	Autres matières et fournitures	202,50 €	202,50 €	202,50 €	202,50 €	810,00 €	
011	611	Contrats de prestation de service	25 000,00 €	5 500,00 €	15 000,00 €	100,00 €	45 600,00 €	
011	6132	locaux	4 050,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €	16 200,00 €	
011	615231	entretien de voies et réseaux : ramassage feuilles, élagage/abattage, fauchage, tailles branches basses	- €	- €	180 000,00 €	- €	180 000,00 €	
011	615231	entretien de voies et réseaux : Espèces invasives, evergreen, risbermes	78 500,00 €	- €	- €	- €	78 500,00 €	
011	615231	entretien de voies et réseaux : ripisylve	134 600,00 €	- €	- €	- €	134 600,00 €	
011	615231	entretien de voies et réseaux : entretien des secteurs aménagés	30 000,00 €	- €	- €	- €	30 000,00 €	
011	615231	entretien des affluents de l'Oise	- €	38 000,00 €	- €	- €	38 000,00 €	
011	615231	entretien des ENS	- €	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	
011	61558	entretien / réparation de mobilier (barrières, passerelles)	- €	- €	5 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €	
011	61558	entretien / réparation de mobilier (expertise haltes)	- €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	
011	6156	maintenance logiciel	375,00 €	375,00 €	375,00 €	375,00 €	1 500,00 €	
011	6161	assurance multirisques	425,00 €	425,00 €	425,00 €	425,00 €	1 700,00 €	
011	617	Etudes et recherche	- €	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €	
011	6182	documentation générale et technique	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	100,00 €	
011	6184	Versement à des organismes de formation	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €	
011	6226	rémunération d'intermédiaire et honoraire	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	1 000,00 €	
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	1 000,00 €	
011	6231	annonces et insertions	1 675,00 €	1 675,00 €	1 675,00 €	1 675,00 €	6 700,00 €	
011	6232	fêtes et cérémonies (cocktails)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	1 200,00 €	
011	6236	catalogue et imprimé	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	500,00 €	
011	6248	divers	262,50 €	262,50 €	262,50 €	262,50 €	1 050,00 €	
011	6251	voyages et déplacements	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	200,00 €	
011	6256	missions	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	900,00 €	
011	6261	frais affranchissement	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	800,00 €	
011	6262	téléphonie mobile	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	1 400,00 €	
011	637	Autres impôts, taxes	10,25 €	10,25 €	10,25 €	10,25 €	41,00 €	
CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES (012)			164 996,79 €	35 332,84 €	63 682,53 €	35 882,84 €	299 895,00 €	
012	6332	Cotisations versées au FNAL	64,40 €	13,23 €	24,14 €	13,23 €	115,00 €	
012	6336	cotisation CNFPT/CIG	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €	
012	6336	Cotisations CNFPT et centre de gestion	47,60 €	9,78 €	17,84 €	9,78 €	85,00 €	
012	6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	190,40 €	39,10 €	71,40 €	39,10 €	340,00 €	
012	64111	salaires et charges du personnel titulaire du SMBO	59 338,50 €	9 129,00 €	13 693,50 €	9 129,00 €	91 290,00 €	
012	64112	NBI, SFT et indemnités de résidence	2 016,00 €	414,00 €	756,00 €	414,00 €	3 600,00 €	
012	64118	Autres indemnités	12 432,00 €	2 553,00 €	4 662,00 €	2 553,00 €	22 200,00 €	
012	64131	salaires et charge du personnel non titulaire	49 850,00 €	12 250,00 €	27 100,00 €	12 800,00 €	102 000,00 €	
012	64138	Autres indemnités	10 864,00 €	2 231,00 €	4 074,00 €	2 231,00 €	19 400,00 €	
012	6451	Cotisations URSSAF	14 448,00 €	2 967,00 €	5 418,00 €	2 967,00 €	25 800,00 €	
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	10 696,00 €	2 196,50 €	4 011,00 €	2 196,50 €	19 100,00 €	
012	6454	Cotisations aux ASSÉDIC	1 344,00 €	276,00 €	504,00 €	276,00 €	2 400,00 €	
011	6455	assurance statutaire agent	1 625,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €	6 500,00 €	
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	117,60 €	24,15 €	44,10 €	24,15 €	210,00 €	
012	6474	adhésion comité des œuvres sociales	387,50 €	387,50 €	387,50 €	387,50 €	1 550,00 €	
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	450,79 €	92,58 €	169,05 €	92,58 €	805,00 €	
011	6478	participation aux frais repas	625,00 €	625,00 €	625,00 €	625,00 €	2 500,00 €	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)			5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €	
65	65888	Prélèvement à la source	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €	
DEPENSES IMPREVUES (022)			14 950,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	24 950,00 €	
022	022	dépenses imprévues	14 950,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	24 950,00 €	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (042)			47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €	
042	6811	dotation aux amortissements et provision	47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)			278,06 €	15 856,19 €	247,75 €	4 270,39 €	20 652,39 €	
023	23	virement à la section d'investissement	278,06 €	15 856,19 €	247,75 €	4 270,39 €	20 652,39 €	
TOTAL DEPENSES			462 317,60 €	108 681,78 €	282 423,03 €	157 745,98 €	1 011 168,39 €	
Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2022	
	011 - Charges à caractère général		282 040,25 €	55 440,25 €	214 440,25 €	113 540,25 €	665 461,00 €	
	012 - Charges de personnel et dépenses assimilées		164 996,79 €	35 332,84 €	63 682,53 €	35 882,84 €	299 895,00 €	
	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections		47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €	
	022- Dépenses imprévues		14 950,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	24 950,00 €	
	65 - autre charge de gestion		5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €	
	023 - Virement section d'investissement (contributions)		278,06 €	15 856,19 €	247,75 €	4 270,39 €	20 652,39 €	
	TOTAL DEPENSES			462 317,60 €	108 681,78 €	282 423,03 €	157 745,98 €	1 011 168,39 €
Chapitre	FONCTIONNEMENT - RECETTES		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2022	
	Recettes issues de l'exercice antérieur			155 781,51 €	46 369,09 €	28 398,43 €	67 982,47 €	298 531,50 €
	002	002	excédent fonctionnement 2021	155 781,51 €	46 369,09 €	28 398,43 €	67 982,47 €	298 531,50 €
	Contributions statutaires			211 842,97 €	55 929,17 €	183 206,14 €	72 963,45 €	523 941,73 €
	74	7473	contribution fonctionnement Département	84 625,96 €	- €	109 775,03 €	17 173,26 €	211 574,25 €
	74	74758	contribution fonctionnement Intercommunalités	126 938,95 €	40 072,98 €	73 183,36 €	51 519,80 €	291 715,09 €
	74	7473	contribution investissement Département	111,22 €	- €	148,65 €	1 067,60 €	1 327,47 €
	74	74758	contribution investissement Intercommunalités	166,84 €	15 856,19 €	99,10 €	3 202,79 €	19 324,92 €
	Subventions de fonctionnement			94 693,12 €	6 383,52 €	70 818,46 €	16 800,06 €	188 695,16 €
	74	7478	subvention AESN pour entretien ripisylve	53 840,00 €	- €	- €	- €	53 840,00 €
	74	74748	remboursement conventions communes	- €	- €	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
	012	6419	charge de personnel (remboursement charge)	975,00 €	150,00 €	225,00 €	150,00 €	1 500,00 €
	744	FCTVA entretien	39 878,12 €	6 233,52 €	30 593,46 €	16 650,06 €	93 355,16 €	
	TOTAL RECETTES			462 317,60 €	108 681,78 €	282 423,03 €	157 745,98 €	1 011 168,39 €
Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2022	
	002- excédents année antérieure		155 781,51 €	46 369,09 €	28 398,43 €	67 982,47 €	298 531,50 €	
	74 - Dotations, subventions et participations		305 561,09 €	62 162,69 €	253 799,60 €	89 613,51 €	711 136,89 €	
	64 - Charges de personnel et dépenses assimilées		975,00 €	150,00 €	225,00 €	150,00 €	1 500,00 €	
	TOTAL RECETTES			462 317,60 €	108 681,78 €	282 423,03 €	157 745,98 €	1 011 168,39 €

Chapitre	Article	INVESTISSEMENT - DEPENSES	CARTES				Proposition 2022
			CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	
20	2031	frais études (maîtrise d'œuvre, DIG, dossier loi sur l'eau, mission SPS)	130 500,00 €	93 685 €	32 500 €	124 500 €	381 185,00 €
21	2182	immobilisations corporelles	465,00 €	345 €	345 €	345 €	1 500,00 €
21	2158	autre installation, matériels et outillages techniques	1 000,00 €	500 €	500 €	500 €	2 500,00 €
23	2317	travaux restauration cours d'eau et affluents	420 189,50 €	- €	- €	- €	420 189,50 €
23	2317	Travaux programme Gestion ENS	- €	- €	- €	30 000 €	30 000,00 €
23	2317	travaux réalisation de cheminement sur les berges	- €	- €	40 000 €	- €	40 000,00 €
23	2317	mobilier sur berges (barrières et passerelles)	- €	- €	35 000 €	10 000 €	45 000,00 €
23	2317	Travaux DETR CCHVO restants	- €	- €	53 360,16 €	- €	53 360,16 €
23	2317	restes à réaliser opération antérieure	80 243,81 €	- €	- €	- €	80 243,81 €
020	-	Dépenses imprévues	28 000,00 €	5 000 €	12 000 €	5 000 €	50 000 €
TOTAL DEPENSES			660 398,31 €	99 530,00 €	173 705,16 €	170 345,00 €	1 103 978,47 €

Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2022
		20 - Immobilisations incorporelles		130 500,00 €	93 685,00 €	32 500,00 €	124 500,00 €
	21 - Immobilisations corporelles		1 465,00 €	845,00 €	845,00 €	845,00 €	4 000,00 €
	23 - Immobilisations en cours		420 189,50 €	0,00 €	128 360,16 €	40 000,00 €	588 549,66 €
	23-restes à réaliser		80 243,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 243,81 €
	020 - Dépenses imprévues		28 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €

Chapitre	Article	INVESTISSEMENT - RECETTES	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2022
Recettes issues de l'exercice antérieur			454 144,86 €	18 046,81 €	56 646,29 €	15 897,19 €	497 934,11 €
-	001	excédent d'investissement 2021	454 144,86 €	18 046,81 €	56 646,29 €	15 897,19 €	431 442,57 €
-	1068	excédent capitalisé	- €	- €	57 000,00 €	9 491,54 €	66 491,54 €
Recettes issues des membres			278,06 €	15 856,19 €	247,75 €	4 270,39 €	20 652,39 €
021	021	vir. de la section de fonct part du Département à l'investissement	111,22 €	- €	148,65 €	1 067,60 €	1 327,47 €
021	021	vir. de la section de fonct part des intercommunalité à l'investissement	166,84 €	15 856,19 €	99,10 €	3 202,79 €	19 324,92 €
Recettes subvention financeurs			110 000,00 €	65 579,50 €	2 000,00 €	118 575,00 €	296 154,50 €
13	1322	subvention d'investissement de la Région Ile de France	33 000,00 €	- €	1 000,00 €	43 575,00 €	77 575,00 €
13	1323	subvention d'investissement du Département	33 000,00 €	37 474,00 €	1 000,00 €	- €	71 474,00 €
13	1326	subvention d'investissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	44 000,00 €	28 105,50 €	- €	75 000,00 €	147 105,50 €
Autres recettes d'investissement			95 975,39 €	47,50 €	171 103,70 €	22 110,88 €	289 237,47 €
13	13258	fonds de concours travaux (restauration débarcadère Auvers-sur-Oise)	27 000,00 €	- €	- €	- €	27 000,00 €
13	13258	fonds de concours travaux (DETR CCHVO travaux réalisés)	- €	- €	105 533,20 €	- €	105 533,20 €
13	13258	fonds de concours travaux (DETR CCHVO restants)	- €	- €	44 466,80 €	- €	44 466,80 €
10	10222	FCTVA	68 927,89 €	- €	21 056,20 €	22 063,38 €	112 047,47 €
16	1641	Emprunt	- €	- €	- €	- €	- €
040	28188	autres immobilisations corporelles	47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €
TOTAL RECETTES			660 398,31 €	99 530,00 €	173 705,16 €	170 345,00 €	1 103 978,47 €

Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2022
		001- excédent d'investissement		454 144,86 €	18 046,81 €	56 646,29 €	15 897,19 €
	1068 - excédent capitalisé		- €	- €	57 000,00 €	9 491,54 €	66 491,54 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves		68 927,89 €	- €	21 056,20 €	22 063,38 €	112 047,47 €
	021 - virement à la section d'investissement		278,06 €	15 856,19 €	247,75 €	4 270,39 €	20 652,39 €
	13 - Subventions d'investissement reçues		110 000,00 €	65 579,50 €	107 533,20 €	118 575,00 €	401 687,70 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €	- €	- €	- €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €

Aucune question n'étant posée, le Président passe au point suivant

Contributions statutaires 2022

Monsieur Touboul : les contributions ont été évoquées lors du Débat d'Orientation Budgétaire puis en réunion de bureau et elles ont été discutées avec les services des différentes Intercos.

Dans l'équilibre des chiffres qui sont présentés, en théorie les contributions des membres sont calculées de façon très automatique, c'est-à-dire que l'on saisit les différents projets que l'on peut avoir à réaliser et les différentes ressources que l'on a par ailleurs, telles que les subventions, le FCTVA et autres.

Les contributions sont alors calculées par un tableur Excel, en déduction entre les dépenses et les recettes que l'on perçoit. Une mécanique supplémentaire tient compte des reports de cette année, puisque les contributions des membres sont versées en recettes de fonctionnement au niveau du Syndicat. Or les restes à réaliser et les reports sont versés dans la section d'investissement.

Pour que le calcul tienne compte des contributions des membres des années antérieures, il faut en tenir compte dans les cellules du tableur pour aboutir à une baisse globale des contributions des différents membres, pour une question d'équité. Le tableau présente les évolutions entre 2021 et 2022, étant entendu que l'année prochaine reviendra sur un calcul un peu plus mathématique.

La baisse est variable en fonction des cartes auxquelles les membres adhèrent. On note une diminution importante des contributions sur la carte 1, qui correspondent aux travaux sur les berges. Donc les adhérents de la carte 1 vont en bénéficier. A l'inverse des augmentations sont notées sur la carte 3, ce qui fait que les adhérents de la carte 3, si ce mode de calcul forcé n'avait pas été appliqué, auraient une augmentation de leurs contributions ce qui n'était pas souhaité. Cela explique le - 0,1 % de la C3PF, la très modeste baisse pour la CCSI, et à l'inverse la baisse beaucoup plus importante pour la CACP qui n'est adhérente que sur la carte 1.

Sur la contribution du Département, le montant de 1,9 % correspond à une discussion que l'on a eue avec les services du Conseil Départemental, qui avaient demandé d'envisager une baisse de 7 000 ou 8 000 €, ce qui a été obtenu.

Cela représente une baisse globale des contributions de -12,6 % qui seront progressivement remises à partir de 2023 sur les niveaux que l'on avait l'habitude de connaître.

Une autre explication de lecture est apportée sur la colonne « financement complémentaire » qui est spécifique à la CCHVO : le - 105 000€ correspond à une réorientation d'écriture puisque l'année passée ces 105 000€ ont été inscrits et correspondent à une participation de la CCHVO sur un projet co-financé par l'Interco et le SMBO, et subventionné par l'Etat au titre de la DETR pour des travaux sur les cheminements de leur territoire. Cette somme avait été inscrite dans le chapitre des contributions alors qu'il s'agit d'un financement complémentaire.

Le - 13,8 correspondant non pas aux 27 800 € de contributions finales mais aux 133 000 € comparés aux 154 000€ de contributions 2021. Le - 13,8 correspond donc à une baisse de contributions hors financement complémentaires.

Ces chiffres vous permettent de mieux comprendre ce que les Intercos versent au Syndicat. Ils permettront de justifier les dépenses des membres auprès de la DGFIP au moment de constater les dépenses titre de la GEMAPI. Ces tableaux sont importants pour leurs services.

Les contributions 2022 s'élèvent à 418 408,51 € et sont réparties de la manière suivante :

- Communauté de communes Carnelle Pays de France (C3PF) : 5 011,95 €
- Communauté de communes Sausseron impressionniste (CCSI) : 17 432,46 €
- Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts (CCVO3F) : 87 888,73 €
- Communauté de communes Haut Val d'Oise (CCHVO) : 131 872,65 € - 105 533,20 € = 26 382,52 €
- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : CACP) : 68 870,15 €
- Département du Val d'Oise (CD95) : 212 901,73 €

Le détail des contributions par cartes de compétences est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Rappel contribution 2021	Contribution globale 2022	Financement complémentaire (fonds de concours...)	Contribution finale 2022	Evolution 2021-2022
Communauté de communes Carnelle Pays de France	2 245,54 €		2 766,41 €		5 021,39 €	5 011,95 €	- €	5 011,95 €	-0,1%
Communauté de communes Sausseron impressionniste	7 795,82 €		9 636,64 €		18 072,52 €	17 432,46 €	- €	17 432,46 €	-3,5%
Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	21 586,80 €	38 747,73€	27 554,20 €		101 208,52 €	87 888,73 €	- €	87 888,73 €	-13,2%
Communauté de communes Haut Val d'Oise	26 649,85 €	17 181,44 €	33 361,84€	54 722,59 €	154 764,73 €	131 915,72 €	-105 533,20€	26 382,52 €	-14,8%
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	68 870,15 €				106 099,72 €	68 870,15 €	- €	68 870,15 €	-35,1%
Département du Val d'Oise	84 737,19 €		109 923,69 €	18 240,86 €	217 456,72 €	212 901,73 €	- €	212 901,73 €	-2,1%
TOTAL	211 842,97 €	55 929,16 €	183 206,15 €	72 963,43 €	602 623,60 €	523 941,71 €	-105 533,20 €	418 408,51 €	-13,1%

Pour les cartes 1, 2 et 3 la répartition des contributions pour les EPCI se fait à parité entre la population et le linéaire de berges. Le Département contribue pour la carte 1 à hauteur de 40% et pour la carte 3 à hauteur de 60%. La carte 4 est financée à hauteur de 75% par les EPCI et 25% par le Département.

Aucune question n'étant posée, le Président passe au point suivant.

La présentation continue avec des délibérations qui découlent de la vie du Syndicat.

Modification des statuts

Lors de la modification des statuts du Syndicat, en 2019, les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry (CCVO3F) ont été intégrées à la carte de compétence n°2 relative à l'entretien et à la restauration des cours d'eau affluents de l'Oise, pour la gestion du ru du Vieux Moutiers.

Monsieur Touboul précise que la modification découle d'une décision des services de l'Etat, qui concerne les deux communes situées sur le territoire de la CCVO3F. Il y avait un conflit de compétence sur les rus du Montubois et du Vieux Moutier

Elles avaient été intégrées dans les statuts du SMBO en 2019, en conséquence de la Loi Gemapi. Mais la DDT soit les services de l'Etat pour une part et le Préfet d'autre part ont indiqué que le SIARE doit conserver la gestion de ces rus puisqu'ils sont sur son territoire. Comme ils avaient été intégrés dans les statuts du SMBO, il est nécessaire de prendre acte de la décision de l'Etat et donc du Préfet, en modifiant l'annexe les deux communes sont retirées de l'annexe.

Cette décision de l'Etat est regrettable car elle va « couper en deux » ces rus, et la cohérence va être perdue sur la gestion du bassin versant. Les arguments du SMBO ont été posés auprès de l'Etat qui a préféré une lecture administrative froide, en expliquant que chaque Syndicat est compétent sur son périmètre. Pour autant le contact avec le SIARE est gardé pour tout ce qui concerne ces rus et j'ajoute que cette modification des membres n'impacte pas les contributions de l'intercommunalité concernée.

Monsieur Bontemps : Nos conseils communautaires vont-ils devoir approuver cette modification des statuts du SMBO ?

Monsieur Touboul répond qu'il ne pense pas car cela porte sur l'annexe, que le SMBO va se renseigner, mais comme cette modification ne porte pas sur les libellés des statuts, il ne pense pas qu'il faille le faire approuver par les intercommunalités.

Monsieur Touboul demande s'il y a d'autres questions.

Aucune question n'étant posée, le Président passe au point suivant.

Convention avec le SIARE / Etude du Bassin versant du Ru du Vieux Moutiers sur les communes de Béthemont la Forêt et Chauvry

Suite à la Loi de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) adoptée en 2018, les cours d'eau du Département du Val-d'Oise ont été répartis entre plusieurs gestionnaires, selon un découpage administratif de compétences.

Le SMBO, historiquement compétent sur les berges de l'Oise a modifié ses statuts en 2019 afin que ses EPCI membres puissent lui déléguer la gestion de certains cours d'eau affluents de l'Oise.

En ce qui concerne le bassin versant du ru du Vieux Moutiers, qui s'étend sur 5 communes, et qui comprend 3 affluents principaux, la répartition des compétences est la suivante :

Communauté de Communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	L'Isle-Adam	SMBO
	Mériel	
	Villiers-Adam	
	Béthemont-la-Forêt	SIARE
	Chauvry	

Le Syndicat a souhaité entreprendre une étude sur l'ensemble de son territoire d'intervention, afin de disposer d'un diagnostic partagé avec tous les acteurs du territoire et d'un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau qui lui ont été confiés en gestion.

Dans ce cadre, afin d'assurer la fiabilité du diagnostic et la cohérence hydrographique des actions qui seront proposées, il est nécessaire d'étudier l'intégralité du bassin versant du Ru du Vieux Moutiers, y compris ses affluents situés sur les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, sur lesquels le SIARE est compétent.

Monsieur Touboul confirme que ce point découle directement du point précédent. Une convention va être passée avec le SIARE, pour que l'étude qui est en cours soit la plus cohérente possible au niveau du bassin versant.

Cette convention permet de poser le cadre juridique pour s'assurer que l'étude de planification puisse aller à son terme. Elle pose les engagements de chacun des Syndicats.

Pour faire court, le Président du SIARE autorise le Syndicat à travailler sur son territoire, ses services participent au comité de pilotage, ils autorisent le SMBO à accéder sur leur périmètre de compétence, ils transmettent les informations nécessaires, les études qu'ils pourraient réaliser de leur côté, et ils assurent le lien avec les communes de Béthemont et Chauvry dans les échanges que le Syndicat pourrait avoir avec eux. Ce n'est pas stratégique, mais cela nous permet de garder une cohérence entre leurs interventions et celles du SMBO, et surtout de s'assurer du bon entretien de ces deux rus.

Monsieur Touboul demande s'il y a des observations. Sans aucune question, il passe au point suivant.

Tableau des effectifs

Monsieur Touboul rappelle que la présentation du tableau des effectifs est une obligation statutaire. Il doit être porté à l'approbation du Comité Syndical lors du vote du budget.

Les collectivités ont l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au Compte Administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs est un outil budgétaire qui permet d'évaluer les dépenses de personnel d'une collectivité et qui doit être annexé au budget prévisionnel. C'est un élément essentiel que chaque collectivité doit mettre en place et qu'il soit le plus complet possible. Ce dernier constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le tableau des effectifs doit être mis à jour régulièrement au gré des situations l'impactant telles que les créations et suppressions d'emplois.

Monsieur Touboul rappelle que le tableau fait état des postes pourvus au 31 décembre 2021. 4 postes étaient alors pourvus en fin d'année. Celui de Technicien principal 2nde classe était quant à lui vacant, il sera attribué au mois de mai. L'agent a été récemment recruté.

Deux autres postes affichés non pourvus le resteront, c'est une souplesse que l'on se réserve en cas éventuel, mais non souhaité, de départ pour pourvoir des postes sans avoir à nouveau à délibérer. L'effectif reste donc de 5 agents en poste, à temps plein.

Cadre d'emploi	Catégorie	Postes pourvus		Dont temps non complet	Postes non pourvus
		Titulaires	Non-titulaires		
Filière technique					
Ingénieur	A	0	1	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	1
Technicien territorial	B	0	2	0	0
Adjoint technique	C	0	0	0	1
Filière administrative					
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	1
Total effectifs		1	3	0	3

Sans aucune intervention des membres, le Président passe au point suivant.

Convention d'accès aux restaurants administratifs du Conseil départemental et participation aux frais de restauration

Le Syndicat, hébergé dans les locaux du Conseil Départemental bénéficie, par différentes conventions, des avantages accordés à l'ensemble des agents de la collectivité.

Monsieur Touboul indique qu'il s'agit là d'une formalité, qu'il faut cependant acter en Comité. Cette convention permet aux agents du SMBO d'accéder aux restaurants administratifs, donc de profiter de repas à des prix proposés par le Conseil Départemental qui sont tout à fait compétitifs. La nourriture est de bonne qualité, ils mettent en valeur les producteurs locaux et on y fait du tri des biodéchets.

Le SMBO prend en charge une participation aux droits d'entrée. Les tarifs sont précisés dans le tableau présenté dans la note.

Les prix des repas sont décomposés comme suit :

- Admission (tarif réglementé par une circulaire ministérielle) à la charge des agents selon leur indice de rémunération ou du SMBO (pour les stagiaires)

Indices majorés	Part agent	Part SMBO
0 et 324	0 €	1,29 €
De 325 à 464	0,65 €	0,64 €
Au-delà de 464	1,29 €	0 €

Sans aucune question Monsieur Touboul passe au point suivant.

Points d'actualité.

Monsieur Touboul indique que les travaux du débarcadère d'Auvers sur Oise sont achevés. La réception de chantier s'est tenue ce jour, juste avant le Comité syndical. Etaient présents, Madame la Maire d'Auvers-sur-Oise, Marc Le Bourgeois, les services techniques de la commune, les services du Département.

Pour rappel, le débarcadère avait été mis en arrêté de péril car il menaçait de s'effondrer, donc il a été complètement restauré par les entreprises du SMBO. Il y a eu un retard lié à différents problèmes qui se sont accumulés : des problèmes de fourniture et de coût des matériaux, les crues et enfin des problèmes avec la banque du prestataire mais tout est terminé.

Début mars l'entreprise a posé un rideau de palplanches de 13 mètres beaucoup plus épais que ce qui existait auparavant, soit 1 cm d'épaisseur. Cette opération est faite par vibro-fonçage, c'est très impressionnant.

Puis les palplanches ont été soudées, consolidées avec de la grave et recouvertes par une couche de béton solidifié avec du grillage et enfin, les ouvriers ont reposé les planches d'origine. Le quai gagne ainsi en largeur, puisqu'il fait désormais 50 cm en plus ce qui le rend beaucoup plus confortable pour l'accostage.

Il y avait un très gros trou (affouillement en terme technique) sous le débarcadère, qui menaçait la stabilité et la sécurité de l'ensemble, qui a été comblé par de la grave, recouvert par du béton puis de la terre végétale.

Le débarcadère est comme neuf et à part la pelouse qui a un peu souffert à cause du passage des engins de chantier, tout est propre, y compris le chemin qui a été refait par l'entreprise qui, en compensation du retard dans le chantier a offert quelques prestations qui n'étaient pas prévues. Le site est impeccable, c'est très satisfaisant. Le chantier est désormais terminé. Reste à réaliser un aménagement de l'autre côté de la berge, à Méry sur Oise, qui viendra compléter ces travaux.

A Neuville sur Oise, les travaux de confortement d'urgence de la berge vont reprendre le 25 avril. Ils avaient été interrompus à cause du niveau de l'Oise qui était très important. Cela devrait être rapide, d'ici 3 semaines tout devrait être terminé, les berges de l'Île des Loisirs retrouveront leur stabilité.

Monsieur Touboul donne la parole à Monsieur Bouchez.

Monsieur Bouchez : je souhaite intervenir pour vous faire part d'un sujet sur lequel j'attendais des éléments, c'est la raison pour laquelle je n'en ai pas parlé à la réunion sur les ENS.

Il s'agit d'un tas de dépôt sauvage dont on s'imagine qu'il a été retiré de l'Oise, vu l'endroit où il se trouvait. C'était sur le bord de l'Oise et à proximité du chemin de Pontoise qui a été refait par le SMBO et qui est très fréquenté puisqu'il est sur l'axe Paris-Londres.

Monsieur Bouchez indique qu'il n'avait pas été prévenu par VNF, et n'a pas alerté le SMBO, car il attendait de voir ce qui allait se passer et éventuellement se rendre à la gendarmerie pour déposer plainte. En fin de compte, il a appris qu'une association qui comprend entre autres des pêcheurs, mène des actions pour déblayer le lit de l'Oise de tout un tas de choses, principalement des objets métalliques, du coffre-fort à l'arrière d'une voiture, parfois avec la plaque d'immatriculation. Ils avaient tout entassé sur les berges en attendant de revenir pour les ramasser. Effectivement ils ont pris contact avec les services techniques pour qu'on leur ouvre les barrières d'accès et qu'ils viennent tout déblayer. Il ne reste que la carcasse de l'arrière de la voiture.

Monsieur Bouchez va essayer d'obtenir leurs coordonnées pour les transmettre au SMBO.

Monsieur Touboul : C'est très salubre de leur part mais il faut qu'ils se signalent auprès des communes quand ils interviennent, pour éviter toute mauvaise réaction avec les maires. D'autant que les services techniques peuvent les aider et les accompagner. Il faudrait qu'ils rentrent en contact avec le SMBO.

Il avait été d'ailleurs évoqué il y a quelques mois d'organiser en lien avec les associations de protection de l'environnement dans les communes, une opération de nettoyage des berges.

Il faudra en reparler d'ici quelques mois, mais le Syndicat n'était pas à effectif complet et avait largement de quoi s'occuper, et comme les travaux avancent vite, et qu'il va y avoir un creux, il faut trouver d'autres occupations. Ce sera en parallèle et en complément de tout le reste, mais c'est important d'assurer la propreté des berges. Les agents municipaux ne sont pas toujours équipés ou assez nombreux pour faire tout ça, il faut donc mobiliser les associations, les riverains et les élus, bien sûr, pour qu'ils mettent la main à la pâte. Le Département le fait aussi sur ses espaces.

Monsieur Touboul propose qu'on en rediscute d'ici quelques mois. Si les membres ont des secteurs très sensibles sur leurs communes, on peut en discuter pour organiser une opération dans le courant de l'année.

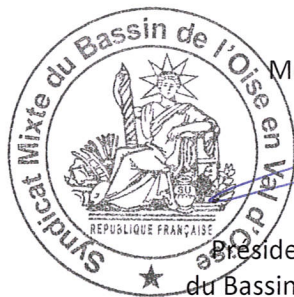
Sébastien Girard informe que le Département devrait voter bientôt un programme d'action sur les dépôts sauvages et dans ce cadre-là il y aura justement un appel à manifestation d'intérêt avec un partenaire associatif qui prendra en charge l'organisation et le traitement de 15 projets d'ici l'automne, sur le Val d'Oise. Il faudra que les communes se positionnent, car seulement 15 chantiers seront possibles cette année pour des opérations de nettoyage de la nature, avec un prestataire associatif.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 h 55

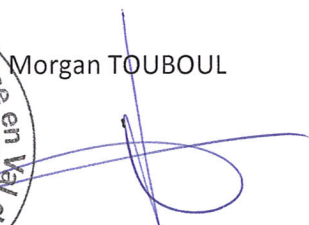
Olivier ANTY



Secrétaire de séance
Maire de Bernes sur Oise



Morgan TOUBOUL



Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise